



HANDICAP

Année :

Projet d'établissement versus Serafin-PH - FORMATION

Réf. : ECSHA02A



Compétences Visées

Accompagner les différents acteurs impliqués dans l'élaboration et la rédaction du projet d'établissement.

Objectifs, Contenus

Comprendre la convergence entre la réforme Serafin-PH et le projet d'établissement

- L'évolution du cadre réglementaire : de la loi de 2002-2 aux lois de transformation et modernisation du système de Santé.
- Les éléments structurants : territoire, intersectoriel, domicile, zéro sans solution, CPOM, réformes tarifaires.
- La clarification des concepts fondamentaux : handicap, parcours, inclusion, pair-aidance, autodétermination, droit commun.
- La dimension inclusive : signification, de l'intégration à l'hybridation, via les lieux tiers.
- Les postures et les pratiques professionnelles en mutation : d'une logique de métier à une logique de compétences, de la collaboration à la coopération, place de la personne accompagnée et de son entourage.
- La transformation de l'offre médicosociale : vers le hors les murs et le droit commun.

Appréhender le projet d'établissement versus Serafin-PH

- L'état des lieux des pratiques, des outils et des ressources :
 - la typologie de l'établissement : offre de prestations directes et indirectes,
 - la cartographie des ressources humaines et des compétences professionnelles : qui fait quoi et où ?
 - la cartographie des acteurs du territoire : médicosocial, social, sanitaire et le droit commun,
 - la typologie de la personne accompagnée : qui, pour quoi, pourquoi ?
 - les modalités d'accompagnement existantes.
- Le projet d'établissement à partir de la nomenclature Serafin-PH :
 - l'évolution de l'offre de l'établissement en prestations et son inscription dans le territoire,
 - la transformation des modalités d'accompagnement à partir des besoins spécifiques des personnes accompagnées,
 - l'évolution des pratiques professionnelles : exercice partagé et partage d'expertise, coopération territoriale et coordination des parcours.

Organiser les modalités d'élaboration et de pilotage du projet d'établissement

- Le management et l'animation de la démarche institutionnelle : étapes et calendrier pour piloter la démarche.
- L'association des acteurs : personne accompagnée, familles, professionnels et autres parties prenantes.
- La formalisation des contenus du projet d'établissement : ANESM mai 2010 recommandations des bonnes pratiques professionnelles;
- La conception de plans d'actions et de fiches actions.
- La communication interne et externe.
- La présentation du projet d'établissement aux instances : CVS, CSE, CA…

Faire vivre le projet d'établissement

- Le suivi de la mise en oeuvre des actions, les bilans intermédiaires, les évaluation et les mesures correctives.
- La gouvernance et le management de la qualité : vers l'expérience usager (satisfaction).
- La communication : interne (instances, personne accompagnée et professionnels) et externe (partenaires, financeurs, tutelles).

Formation Intra

Personnes concernées

Tout personnel participant à l'élaboration du projet d'établissement.

Prix

Tarif Intra : Nous consulter

Méthode

- Mise en situation.
- Quiz.
- Analyse de cas.
- Expérimentation.
- *Escape Game*.

Valeur ajoutée de la formation

Cette formation favorise l'acquisition de l'ensemble des préalables pour élaborer un projet d'établissement *versus* Serafin-ph. La temporalité en 2 jours + 1 jour à distance permet une expérimentation de la transformation du projet d'établissement des participants en projet d'établissement Serafin-PH. Cette initiation peut être poursuivie par un accompagnement de l'établissement par le Grieps.

Prérequis

» Aucun

Dispositif D'évaluation

L'évaluation sera réalisée à l'aide des critères suivants :

- **Les attentes** des participants seront recueillies par le formateur lors du lancement de la formation et confrontées aux objectifs de formation.
- **Les acquis / les connaissances** seront évalués en début et en fin de formation par l'intermédiaire d'un outil proposé par le formateur (quiz de connaissances, questionnaire, exercice de reformulation, mise en situation...).
- **La satisfaction** des participants à l'issue de la formation sera évaluée lors d'un tour de table, le cas échéant en présence du commanditaire de la formation, et à l'aide d'un questionnaire individuel « à chaud » portant sur l'atteinte des objectifs, le programme de formation, les méthodes d'animation et la qualité globale de l'intervention.
- **A distance de la formation** : il appartiendra aux stagiaires **d'analyser les effets de la formation sur les pratiques individuelles et collectives de travail**, notamment lors de leur entretien professionnel. Des outils pourront être suggérés pendant la formation (plans d'action, préfiguration d'un plan d'amélioration des pratiques individuelles et collectives, grille de suivi personnalisé de mesure d'impact...).

À noter

Cette formation s'appuie sur les recommandations et référentiels suivants

- Loi n°2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants à compléter le CASF modifie le régime juridique du projet d'établissement des ESSMS.
- Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant de l'action sociale et médico-sociale. Art. 8 et 12.
- Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- VACHEY-JEANNET- Rapport de l'Inspection Générale des Finances, Inspection Générale des Affaires Sociales, 2012.
- ANAP - tableau de bord de la performance 2012.
- PIVETEAU Denis - Zéro sans solution, juin 2014.
- Circulaire DGCS/38/2017/148 du 2 mai 2017 relative à la transformation de l'offre d'accompagnement des personnes.
- Comité stratégique Serafin-PH – Nomenclatures besoins et prestations détaillées – 27 avril 2021.

Voir aussi

- [Serafin-PH : appropriation et déploiement](#)